



À publier immédiatement

COMMUNIQUÉ

UN BULLETIN SANS FAUSSES NOTES

Le conseil d'administration de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES), réuni en assemblée spéciale vendredi le 1^{er} juin 2007, a pris connaissance de la décision ministérielle d'implanter un bulletin uniforme chiffré dès septembre 2007. Cette annonce soulève de nombreuses interrogations tant sur le fond que dans la façon de procéder.

D'entrée de jeu, soulignons qu'une décision aussi tranchée s'avère pour le moins surprenante si on considère que la large consultation commandée par la loi 32 n'est pas encore complétée. De plus, nous croyons que les représentants des directions d'établissement auraient dû préalablement être rencontrés, comme l'ont été les autres partenaires du réseau. N'oublions pas que ce sont eux qui ont mené sur le terrain les changements requis par le renouveau pédagogique en mobilisant les équipes-école et défendant, à bout de bras, les orientations ministérielles. Il aurait été certainement utile de connaître leur opinion sur le sujet. C'est une question de crédibilité et de respect.

Sur le contenu, nous ne pouvons être en désaccord avec un outil de communication plus facile à comprendre pour les parents. Toutefois, nous craignons qu'un mode de communication des résultats plus simple favorise le retour à un processus d'évaluation plus simpliste. La perception des élèves sera aussi sensiblement modifiée. La fameuse question : "Est-ce que ça compte?" résonnera à nouveau dans nos salles de classe.

Une note chiffrée ne doit pas devenir prétexte à un retour à un mode d'évaluation basé sur la compilation mathématique de divers résultats, obtenus sur une période de temps plus ou moins longue. Le jugement professionnel de l'enseignant sur la compétence globale de l'élève demeure au premier plan de l'acte pédagogique.

Il ne faut pas perdre de vue les objectifs fondamentaux de la réforme. L'acquisition de connaissances et la maîtrise des techniques constituent des objets d'apprentissage incontournables. Toutefois, la finalité de l'enseignement demeure l'intégration de l'ensemble de ces savoirs dans la réalisation de tâches complexes. C'est ce qu'attend la société de son système d'éducation. Dans ce contexte, l'AMDES considère que la formule de notation en cotes aurait pu être maintenue au primaire.

L'Association déplore aussi la réintroduction des moyennes de groupe. « Dans l'environnement scolaire montréalais, caractérisé en grande partie par la pauvreté, la défavorisation et la diversité, on doit miser davantage sur la différenciation et le soutien plutôt que sur la comparaison. C'est la base de la réussite pour nos jeunes », affirme M. Gaétan Neault, président de l'AMDES.

En ce qui concerne le redoublement, l'AMDES soutient que cette mesure ne doit pas remettre en question l'enseignement par cycle, un principe sur lequel repose le renouveau pédagogique et qui demeure, à notre avis, porteur de succès. Elle doit s'inscrire dans une démarche plus globale, encadrée par un plan d'intervention auquel participent les parents, les enseignants, les professionnels de la consultation et la direction de l'école. Le redoublement peut, dans des cas bien exceptionnels, s'avérer bénéfique pour le jeune dans la mesure où il ne constitue pas une simple répétition de ce qui a été fait, sans autres réinvestissements.

L'AMDES réitère son adhésion aux principes fondamentaux du renouveau pédagogique et reconnaît l'importance de continuer à accorder une attention particulière aux compétences transversales. Nul ne peut prétendre que savoir communiquer, coopérer, travailler efficacement et exercer un jugement critique constituent des concepts ésotériques qui ne doivent pas être enseignés ou évalués à l'école.

« Nous espérons que, le débat sur le bulletin étant clos, l'attention pourra maintenant porter sur l'essentiel soit la richesse du curriculum et les pratiques pédagogiques et évaluatives qui favorisent le succès de tous, ou du moins du plus grand nombre. La direction d'établissement, branchée sur la réalité des milieux, assure l'organisation et la qualité des services éducatifs dispensés à l'école. À ce titre notre participation est essentielle au succès du processus, auquel nous souhaitons vivement collaborer » de conclure M. Neault.

Source : M. Gaétan Neault, président
Association montréalaise des directions d'établissement scolaire
(514) 328-6990